

Analyse de l'Accord d'Association entre l'Algérie et l'Union Européenne sur le Commerce International de l'Algérie Etude de Cas : Ministère du Commerce

Analysis of the EU-Algeria Association Agreement on the International Trade of Algeria Case Study: Ministry of Commerce

Dr. RAHAL Farah^{1,*}, HARBI Lydia²

¹ Ecole des Hautes Etudes Commerciales – EHEC Alger (Algérie)

² HEC Montréal (Canada)

Date de réception :12/10/2020 Date d'acceptation 10/11/2020: Date de publication :30/11/2020

Résumé : Dans un contexte économique mondial en perpétuelle mutation, l'Algérie décide de conclure un accord d'association avec son premier partenaire économique, à savoir l'Union Européenne. Notre étude présente la conception, le contenu et les attributs de l'accord d'association cosigné par l'Algérie et l'UE ainsi que les conditions de sa mise en œuvre. Enfin, une tentative de détermination des impacts de sa mise en œuvre sur le commerce extérieur de l'Algérie à travers des études documentaire, analytique et qualitative par le biais des entretiens avec des responsables et des experts des relations algéro-européennes ; et proposer quelques recommandations.

Mots-clés : Accord d'association ; Algérie-UE ; Libre-échange ; Intégration économique ; Exportations.

ملخص: في سياق اقتصادي عالمي متغير باستمرار تشهد التجارة الدولية أيضًا تطوراً هاماً. وبالتالي يتأثر الوضع الجيوسياسي العالمي. ونتيجة لذلك، نشهد ظهور الكتل الاقتصادية الإقليمية حول العالم. لقد شاركت الجزائر في هذه الملاحظة متأخرة، وهي تحاول الآن، دون صعوبات التعويض عن الوقت الضائع. تقرر إبرام اتفاقية شراكة مع شريكها الاقتصادي الأول، وهو الاتحاد الأوروبي. بدون التظاهر بأنها شاملة، تعرض دراستنا نشأة ومضمون وخصائص اتفاقية الشراكة التي وقعت الجزائر والاتحاد الأوروبي بالإضافة إلى طرائق تنفيذها. وأخيراً، محاولة لتحديد تأثير تنفيذ هذا الاتفاق على التجارة الخارجية الجزائرية واقتراح بعض التوصيات التي تهدف إلى مواجهة التهديدات الحالية والمتوقعة واستغلال الفرص الحالية والمستقبلية لتعزيز موقف البلاد.

الكلمات المفتاح : اتفاقية الشراكة، الجزائر-الاتحاد الأوروبي، التجارة الحرة، التكامل الاقتصادي، الصادرات.

Abstract: In a constantly changing global economic context, Algeria decides to conclude an association agreement with its first economic partner, namely the European Union. Without pretending to be exhaustive, our study presents the conception, the content and the attributes of the association agreement co-signed by Algeria and the EU as well as the conditions of its implementation. Finally, an attempt to determine the impact of the implementation of this agreement on Algeria's foreign trade through documentary, analytic and qualitative surveys thanks to multiple interviews with responsables and experts in the Algeria-EU relations; and suggest some recommendations.

Keywords: Association agreement; Algeria-EU; Free trade; Economic integration; Exports.

* Dr. RAHAL Farah.

I- Introduction :

Constituant un axe essentiel de toute politique de développement, l'ouverture économique et la libéralisation du commerce extérieur représentent des éléments essentiels dans tout objectif visant une plus grande intégration au marché mondial. En outre, la mondialisation a montré ses étendues et le nouvel ordre de l'économie internationale stimule l'instauration de blocs à travers le monde entier et ne favorise clairement pas les stratégies isolées et isolantes. Par conséquent, l'ouverture des frontières s'impose donc, comme une réalité inévitable y compris pour les économies longtemps protégées.

Dans ce contexte, l'Algérie a procédé en 2002 à la signature d'un accord d'association avec l'Union européenne, son partenaire historique. Cet accord s'incline dans la maintien du processus de Barcelone, entamé par l'Union européenne pour accroître les relations de partenariat avec les pays Sud Méditerranéens, tout en visant la mise en place à long terme d'une « zone de prospérité partagée ». Mais également comme la volonté de l'Algérie de diversifier et d'entendre les relations commerciales avec la communauté européenne, au sein d'un cadre plus structuré et plus formel, et cela en libéralisant le marché de façon progressive et réciproque à travers sommairement un démantèlement tarifaire progressif des barrières tarifaires et une élimination des obstacles aux échanges commerciaux. Cet accord qui a divisé les experts, suscitant l'enthousiasme chez les uns, et l'indignation chez les autres, a particulièrement aiguë notre curiosité. Par conséquent, le travail de recherche effectuée au niveau du ministère de commerce s'est articulé autour de la problématique suivante : **Quel est le rôle de l'accord d'association entre l'Algérie et l'Union européenne sur le commerce international de l'Algérie ?**

De cette problématique découlent les questions subsidiaires suivantes :

1. L'accord d'association entre l'Algérie et l'UE est-il bénéfique pour le développement du commerce extérieur de l'Algérie ?
2. Existente-t-il des facteurs qui entravent l'application optimale de l'accord d'association entre l'Algérie et l'UE dans le secteur du commerce extérieur ?
3. Comment intensifier le partenariat stratégique entre l'Algérie et l'UE sur le long terme concernant le commerce extérieur ?

Afin de mieux cerner les questions posées auparavant, nous avons élaboré un cadre d'étude qui s'appuie sur les hypothèses suivantes :

- **Hypothèse 01 :** le développement du commerce extérieur en Algérie est un axe clé de l'accord d'association entre l'Algérie et l'UE, et vise à promouvoir la diversification économique.
- **Hypothèse 02 :** Il existe de nombreux facteurs qui entravent l'application optimale de l'accord d'association entre l'Algérie et l'UE.
- **Hypothèse 03 :** des améliorations économiques doivent être établies en vue d'intensifier le partenariat économique et stratégique entre l'Algérie et l'UE sur le commerce extérieur.

Pendant le déroulement de notre étude, nous avons rencontré quelques difficultés qui nous ont un peu freinées, l'accès à l'information et la disponibilité des personnes interrogées n'étaient pas toujours évidents. Toutefois, le travail a été mené selon la méthodologie suivante : **Une recherche documentaire** au niveau des bibliothèques, la médiathèque de l'Institut Français d'Alger

et la bibliothèque numérique Scholarvox, afin de bénéficier des différentes lectures se rapportant aux théories du commerce international, aux accords commerciaux, ainsi qu'au contenu de l'accord d'association. **Une étude analytique** établie sur l'analyse de statistiques du commerce extérieur de l'Algérie et des échanges commerciaux entre l'Algérie et l'Union européenne sur la période s'étalant de 2005 (date d'entrée en vigueur de l'accord) à 2017, fournis par le ministère du commerce, le CNIS et ALGEX. **Une étude qualitative**, à travers des entretiens avec des responsables et des experts des relations algéro-européennes.

Les échanges extérieurs de l'Algérie se distinguent par la place dominante que prévoit le secteur des hydrocarbures à cet effet dans les exportations, mais aussi la vaste réserve de l'économie algérienne par les produits importés. Dans une économie mondiale de plus en plus ouverte, le commerce international évolue sans cesse. Il est en changement perpétuel, l'économie algérienne n'est pas restée en marge de ces changements. Le commerce extérieur algérien jouit depuis longtemps d'un rôle politique et économique important. La dynamique mondiale de ces dernières décennies et l'émergence de puissants blocs économiques régionaux, ont obligé l'Algérie à sortir de son autarcie afin de pouvoir se frayer un chemin au sein de ces blocs.

Dans ce contexte, l'Algérie a exprimé¹ en Octobre 1993 son souhait de négocier un accord d'association avec l'Union Européenne, qui représente un partenaire de choix compte tenu des échanges commerciaux effectués entre les deux parties. Après 17 Rounds de négociation, l'accord a été paraphé en Décembre 2001 à Bruxelles, et signé le 22 Avril à Valence.

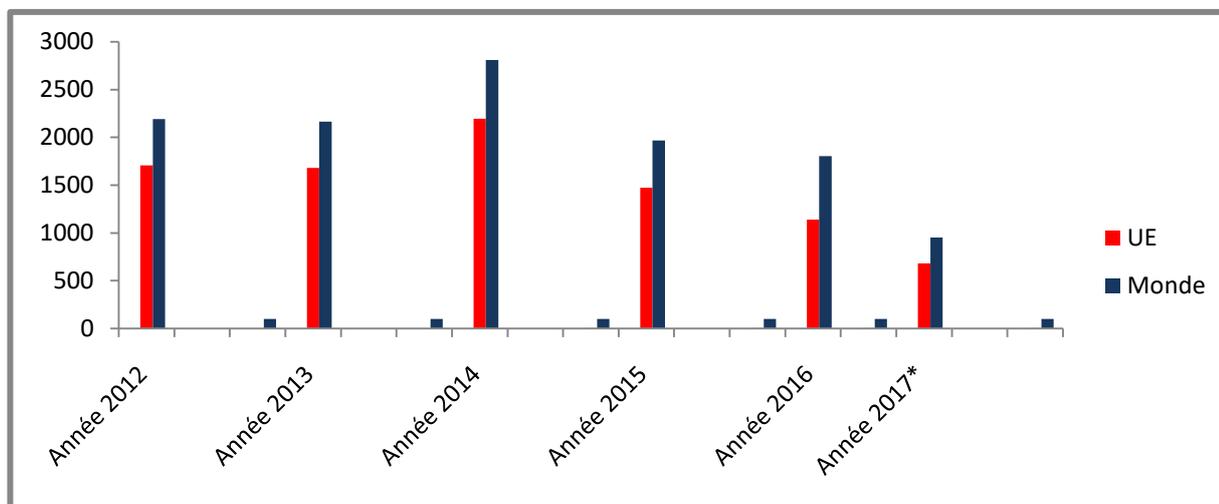
II– Place de l'UE dans les échanges commerciaux de l'Algérie :

L'analyse des échanges entre l'Algérie et l'UE est importante à plus d'un égard, elle révèle l'intensité des liens entre les deux parties. Cette orientation des échanges de l'Algérie avec l'UE peut s'expliquer par des facteurs objectifs comme la proximité géographique qui donne aux échanges des deux partenaires une coloration régionale et marque l'appartenance géographique de ces pays à la Méditerranée.

II-1. Au niveau des exportations :

L'analyse des exportations de l'Algérie vers l'UE durant la période allant de 2012 à 2017, révèle les résultats retranscrits dans le graphique suivant :

Figure n°1 : Évaluation des exportations de l'Algérie vers l'UE et le reste du monde 2012-2017



Source : Documents officiels du Ministère du Commerce.

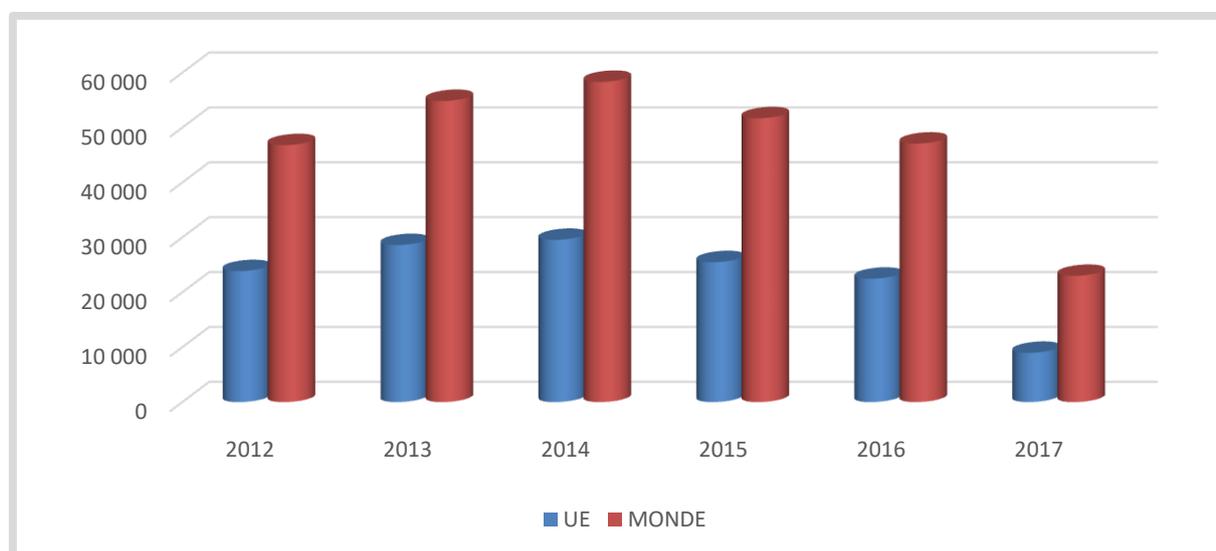
¹ Site officiel du ministère du commerce, <https://www.commerce.gov.dz/a-presentation-de-l-accord-d-association>, consulté le 23/04/2018 à 19h.

En ce qui concerne les exportations de l'Algérie vers l'UE, le graphique montre clairement que l'essentiel de nos échanges extérieurs reste toujours polariser sur notre partenaire principal, à savoir l'UE. Ce dernier totalise près de la moitié de nos exportations durant les années de 2012 à 2017, avec un pic important au cours de l'année 2014 où on enregistre le montant le plus important, à savoir 29,548 milliards de dollars US. A partir de 2015, on remarque une chute des exportions jusqu'à 8,971 milliards de dollars US en 2017, cela résulte de la baisse du cours du pétrole, principale ressource hydrocarbure du pays.

II-2. Au niveau des importations :

Les échanges commerciaux concernant les importations de l'Algérie vers l'UE peuvent être résumés comme suit :

Figure n°2 : Évaluation des importations originaires de l'Union Européenne par rapport aux importations globales du reste du monde (2012-2017)



Source : Documents officiels du Ministère du Commerce.

Encore une fois, le graphique précédent met en exergue la place prépondérante qu'occupe l'UE à la fois dans les exportations, mais également les importations. Ainsi, on peut nettement remarquer que le taux des importations avoisine les 48% en 2014 avec près de 29,684 milliards de dollars US. Toutefois, tout comme les exportations, une baisse de 35,94% est enregistrée vers le début de 2015 et ceci suite à la mise en place des licences d'importation en Algérie.

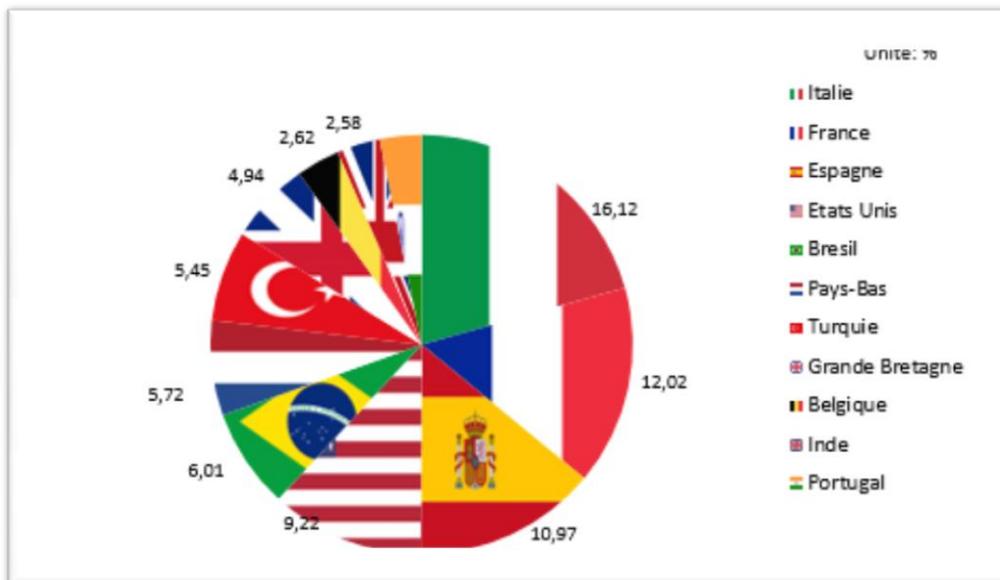
II-3. L'UE : Principal partenaire économique de l'Algérie

Afin de mieux visualiser l'importance des échanges commerciaux entre l'Algérie et l'UE, nous avons jugé opportun de dresser, dans un premier temps, la liste des principaux clients, et dans un second temps celle des fournisseurs de l'Algérie durant l'année 2017.

a) Les principaux clients de l'Algérie (2017)

Les principaux clients de l'Algérie durant l'année de 2017 se présentent comme suit:

Figure n°3 : Principaux clients de l'Algérie (2017)



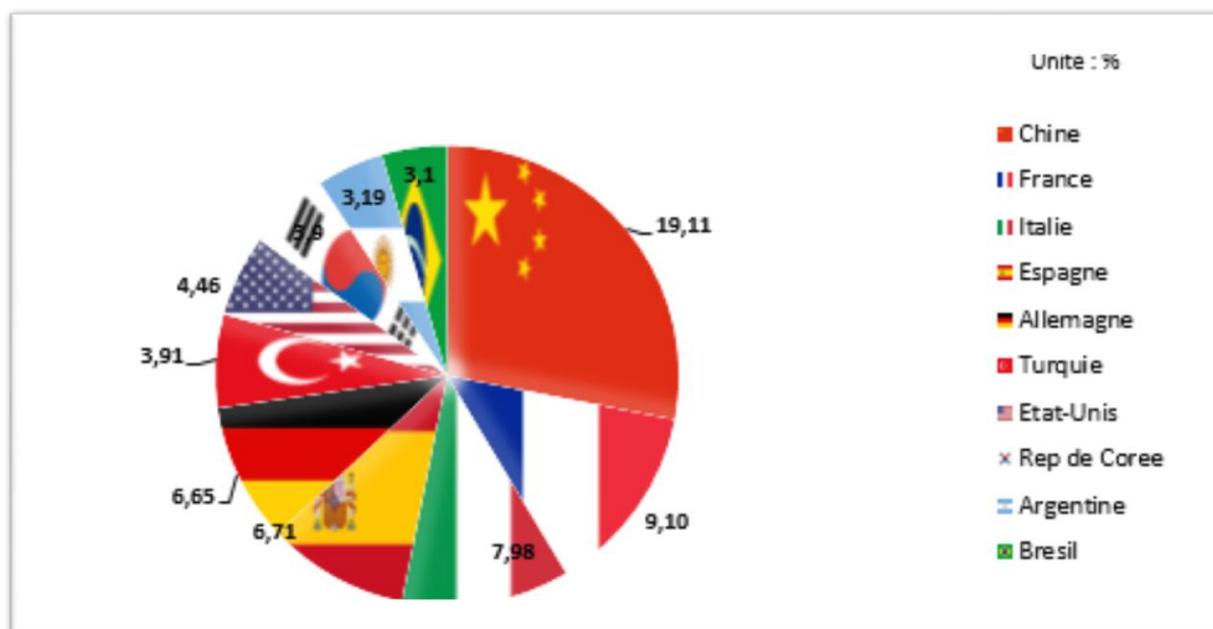
Source : Adapté par nos soins à partir du rapport 2017 du CNIS.

Durant l'année 2017, l'Italie a été notre principal client avec une part assez importante de 16,12% des ventes algériennes à l'étranger, suivi de la France et l'Espagne, avec respectivement 12,02% et 10,97%. D'autres pays de l'Europe tels que les Pays-Bas, la Grande Bretagne ou encore la Belgique et le Portugal viennent compléter la liste .

b) Les principaux fournisseurs de l'Algérie (2017)

Pour une meilleure visualisations des principaux fournisseurs de l'Algérie au cours de l'année 2017 nous avons décidé de représenter les résultats sur le graphique ci-dessous:

Figure n°4 : Principaux fournisseurs de l'Algérie (2017)



Source : Adapté par nos soins à partir du rapport 2017 du CNIS.

D'après le graphique, durant l'année 2017, la Chine représente notre plus grand fournisseur avec une part de 19% des importations, suivi de la France, de l'Italie et l'Espagne avec respectivement 9,10%, 7,98% et 6,71% .

Les deux derniers graphiques nous donnent une vision un peu plus claire sur les relations qu'entretient l'Algérie avec l'UE, avec des échanges commerciaux avoisinant les 55% des exportations, et 30% de nos importations. Cette domination des échanges avec l'UE sur l'ensemble du commerce extérieur de l'Algérie, fait que notre économie est devenue dépendante de l'Europe. Par conséquent, rester en dehors de ce qui se passe dans le cadre euro-méditerranéen mettrait l'Algérie en mauvaise situation pour affronter les défis de l'avenir.

III- L'accord d'association entre l'Algérie et l'Union Européenne (UE) :

Les premiers pas dans la construction d'un modèle de relations entre états développés et pays du Maghreb, remontent à 1957 avec la signature du traité de Rome.¹

Les signataires du traité de Rome formulent une déclaration annonçant la disponibilité de la communauté à conclure avec les pays indépendants de la zone franche, des conventions d'association économique et pourtant, ce n'est qu'après l'année 1962 que l'Algérie a fait ses premières démarches avec la communauté européenne afin de conserver le statu quo sur le plan des échanges. Dès 1963, l'autorité algérienne manifeste le désir d'engager des négociations en vue de conclure un accord global. Ces négociations seront reportées à plus tard, en 1972, et aboutissent à la signature d'un accord de coopération en Avril 1976.²

Ayant pris conscience des limites des accords de 1976, la CEE a proposé de nouvelles voies de coopération. Et c'est dans cette optique que l'Algérie a exprimé son souhait de négocier un nouvel accord d'association avec l'UE en Octobre 1993.³

Depuis les années 70⁴, les relations Algéro-européennes sont organisées dans le cadre d'accords qui sont renouvelés à plusieurs reprises. Ces accords se sont inscrits dans le cadre de la politique méditerranéenne communautaire qui avait un caractère global. Ces accords ont combiné différents moyens d'action, susceptibles de contribuer au développement économique et social de l'Algérie.

Au plan extérieur, l'Algérie forte de sa géographie et de ses ressources naturelles, s'attache désormais à se hisser au rang auquel elle aspire, tant dans la région que sur la scène internationale. Elle est de fait, considérée comme un partenaire stratégique en Méditerranée, un acteur clé dans les rapports de l'Union Européenne avec l'Afrique. Purement économique au départ, les relations de l'UE et l'Algérie se sont progressivement étendues et approfondies au cours des années. En effet, depuis les années 70, les relations algéro-européennes sont organisées dans le cadre d'accords qui se sont renouvelées à plusieurs reprises. L'objectif principal de ces accords est de promouvoir les échanges commerciaux entre les parties, en vue d'accélérer le rythme de croissance de l'Algérie et d'améliorer les conditions d'accès de ses produits. La limite de l'accord de 1976, l'émergence des blocs régionaux, la nature des échanges entre les deux parties, ont conduit l'Algérie à la signature d'un nouvel accord en 2002, entré en vigueur en 2005. En acceptant les termes de l'accord,

¹ Ahmed TIBOURTINE, L'impact des accords commerciaux régionaux sur l'économie nationale, cas : accord d'association Alger-UE, mémoire de fin de cycle pour l'obtention du diplôme de licence en sciences commerciales, INC Alger, 2009, P38.

² Ibid.

³ Délégation de l'Union Européenne, *Union Européenne-Algérie 30 ans de Coopération : 1979-2009*, Alger, 2009, P13.

⁴ Délégation de l'Union Européenne, *Supplément 50eme anniversaire d'indépendance*, 2007, P2.

l'Algérie s'intègre à un puissant ensemble politique et économique. Cette évolution qualitative, qui a pour objectif sur le plan économique, l'instauration d'une zone de libre-échange à l'horizon de 2020, s'inscrit comme la volonté de l'Algérie à diversifier son économie, jusque-là basée essentiellement sur les hydrocarbures. Porteur de plusieurs promesses pour l'avenir, cet accord entre le partenaire historique de l'Algérie semble assouvir les intérêts mutuels des deux parties pour faire face aux enjeux et les défis communs, mais quels sont les résultats réellement atteints depuis son entrée en vigueur ? Afin de répondre à cette question, nous allons consacrer la prochaine section à notre étude empirique, portant sur l'impact de l'accord d'association entre l'Algérie et l'UE sur le commerce extérieur de l'Algérie.

IV– Méthodes et Matériels :

Compte tenu de notre recherche et des éléments mis à notre disposition, nous avons opté pour une enquête qualitative. Il est à noter que notre étude s'est accompagnée d'analyse de documents statistiques provenant principalement du ministère de commerce, l'agence nationale de promotion du commerce extérieur (ALGEX), et du centre national de l'information statistique (CNIS). Nous avons décidé de cibler des profils différents, tous en ayant une connaissance approfondie de notre sujet de recherche, cela dans le but d'avoir des visions variées selon le poste qu'occupe la personne interviewée et ainsi arriver aux conclusions les plus abouties. En tenant compte des objectifs de notre recherche ainsi que des personnes interrogées, nous avons choisi les entretiens individuels comme outil de recueil des données. Les axes de notre guide d'entretien sont :

Tableau n°1 : Présentation des axes du guide d'entretien

Axes	Objectifs
I. Description et profils des interviewés	Ce sont des questions introductives pour présenter le profil des interviewés, ainsi que leurs missions au sein des postes qu'ils occupent.
II. L'accord d'association, stratégie de diversification de l'économie ?	Ce sont des questions qui visent principalement à comprendre l'objectif de la conclusion de l'accord d'association entre les deux parties.
III. Algérie-UE, partenariat « asymétrique »	Le but de cet axe est d'arriver à conclure si l'accord d'association est réellement bénéfique aux deux partenaires comme stipulé.
IV. Défis et obstacles	Cet axe est composé de questions autour des difficultés que rencontre l'AA quant à la réalisation optimale de ses objectifs.
V. Conclusion, perspectives	Cet axe est destiné à la vision futures des interviewés à l'égard de l'accord d'association.

Source : Etabli par nos soins.

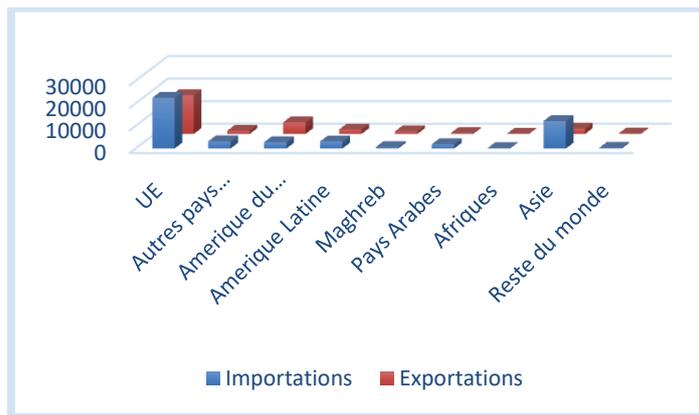
Pour analyser les informations collectées à travers les entretiens, nous avons opté pour une analyse et une synthèse des enregistrements des entretiens pour en tirer ce qu'il en résulte.

V-Résultats et Discussion :

V-1. Le choix de l'UE comme partenaire économique :

Les raisons de la conclusion de l'accord sont multiples. D'abord parce que la proximité géographique peut constituer un facteur facilitateur de la dynamique des échanges. Ensuite, parce que le marché européen a besoin de marchés porteurs, et ces marchés sont beaucoup plus dans les pays émergents. Et enfin, parce que les accords d'association facilitent les effets de synergie et impulsent les volontés de coopération et de partenariat, dans la mesure où l'accord est en soi la traduction d'une volonté commune d'agir ensemble. Le choix de l'Algérie de s'ouvrir au bloc européen à travers l'accord d'association semble évident. D'abord, parce que l'Europe représente notre premier partenaire économique, comme le montre le graphique suivant :

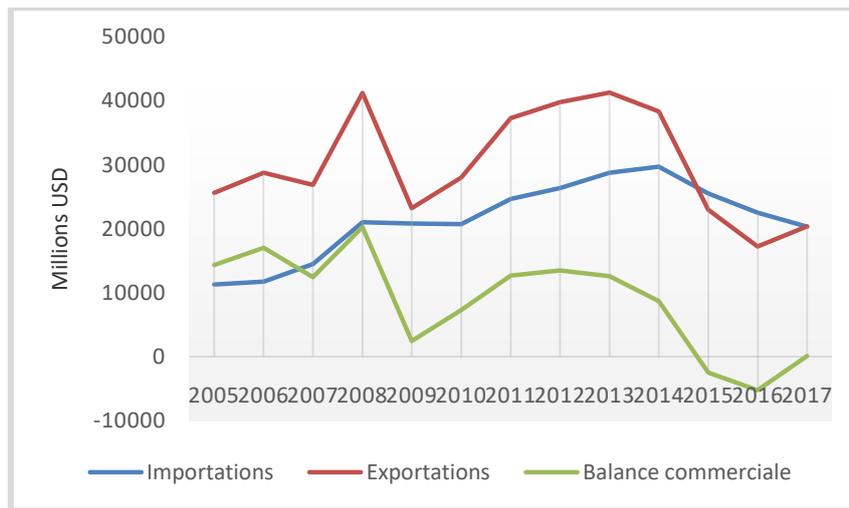
Figure n°5 : Echanges extérieurs de l'Algérie par région économique (Année 2017)



Source : Elaboré par nos soins à partir des données statistique de la revue N° 205/2017 Office Nationale des Statistiques.

La figure ci-dessus montre clairement la place prépondérante qu'occupe l'UE au sein du commerce extérieur de l'Algérie. En effet, avec pas moins de 20 298 milliards USD à l'importation et 20 386 milliards USD à l'exportation, l'UE demeure notre partenaire économique. Ensuite, c'est le sens même de l'intégration économique ; commencer par ceux qui vous entourent pour ensuite aller plus loin. D'autant plus que le facteur géographique est très important. Alger est à 45 minutes d'Alicante et a 60 minutes de Marseille. En outre, il y a aussi le facteur expérience et savoir-faire ; le marché européen permet d'opérer un bon apprentissage en matière de conformité aux normes et standards internationaux et d'améliorer la qualité de ses produits, et delà, sa compétitivité.

Figure n°6 : Evolution du commerce extérieur de l'Algérie avec l'UE (Période : 2005-2017)



Source : Elaboré par nos soins à partir des données officiels du ministère de commerce.

D'après le graphe ci-dessous, nous notons que les importations algériennes en provenance de l'UE et cela dès la mise en œuvre de l'AA, ont augmenté de plus de 260% entre 2005 et 2014, toutefois une baisse considérable est enregistrée entre 2014 et 2015, et cela se poursuit jusqu'en 2016. Il faudra attendre 2017 pour observer une légère augmentation. Ces résultats viennent en conséquence de la volonté de l'Etat à réduire les importations par la mise en place des licences importations pour certains produits, comme l'automobile, suite aux résultats déficitaires de la balance commerciale du pays. L'augmentation la plus importante est enregistrée en 2014 avec près de 29 684 millions USD.

Quant aux exportations, principalement constituées d'hydrocarbure, elles se sont accrues entre 2005 et 2008, avant de subir une baisse importante en 2009, passant de 41 millions USD à 23 millions USD. Cela s'explique principalement par la crise financière qui a touché l'Europe et a contraint le gouvernement européen à faire attention à ses dépenses. Depuis 2010, les exportations ont repris leur croissance pour atteindre en 2013 la valeur de 41 277 millions USD. En 2015, les exportations connaissent une chute remarquable en conséquence à la chute du prix du baril de pétrole.

V-2. L'accord d'association, stratégie de diversification de l'économie algérienne ? :

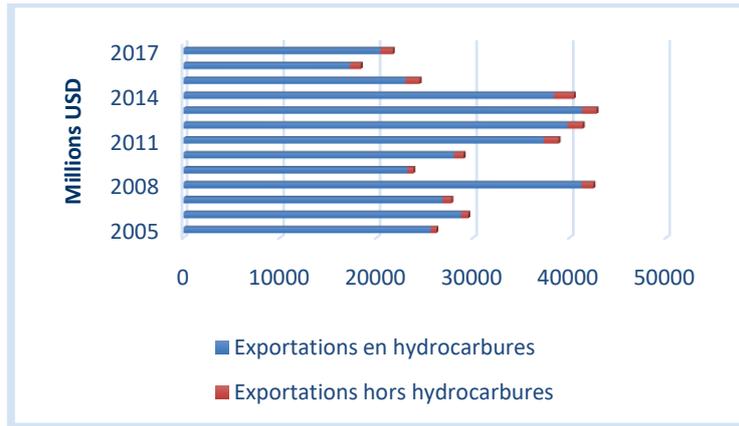
➤ Du côté européen, même si la richesse est là, il n'en demeure pas moins que c'est un vieux continent, pris en étau entre une Amérique numérique et une Asie atelier, elle se doit de préserver ses acquis pour ne pas disparaître. Nous représentons pour elle deux points essentiels :

1. Une frontière, que nous devons contrôler afin d'aboutir à une immigration choisie.

2. Une source d'énergie, étant donné qu'elle en est dépourvue. Dans ce sens, l'UE a conscience que nous devons désormais vendre nos hydrocarbures à tous prix, car depuis 2014, les importations ont dépassé les exportations. Par conséquent, notre atout majeur se transforme en notre défaveur.

➤ Du côté algérien, l'un des objectifs essentiel d'un accord d'association, c'est justement le développement des volumes d'échange entre les partenaires associés. Aujourd'hui, la balance penche plutôt du côté européen. Néanmoins, les potentialités de l'économie algérienne sont énormes pour réduire cet écart, comme par exemple dans le domaine agricole, agroalimentaire ou encore dans l'électronique et l'électroménager. Le développement du commerce extérieur sera aussi boosté lorsque nous aurons établi le cadre adéquat pour identifier de manière précise ce que nous pouvons placer sur ces marchés, avec quelles exigences et modalités et avec quels avantages et facilités qui nous seront accordés dans le cadre de l'AA. Les exportations hors hydrocarbures demeurent marginales malgré les dispositions prises par l'AA, comme l'indique le graphe suivant :

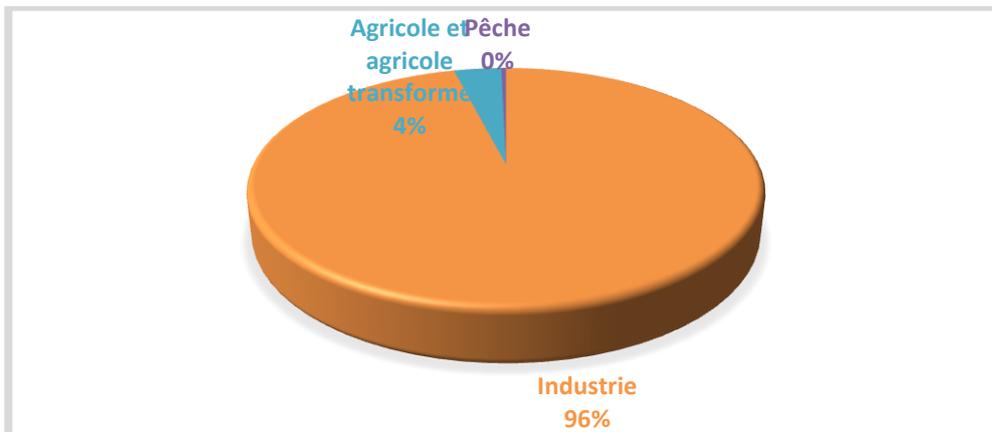
Figure n°7 : Les exportations algériennes vers l'UE (période 2005-2017)



Source : Elaboré par nos soins à partir des données du rapport 2017 du CNIS.

Selon les statistiques de l'agence nationale de promotion du commerce extérieur « Algex », les exportations algériennes d'hydrocarbures représentent en moyenne 95% des exportations vers l'UE, soit une part marginalisée d'exportations hors hydrocarbures. Depuis la signature de l'AA en 2005, l'évolution des exportations HH représente une part marginale des exportations, la valeur maximal a été enregistrée en 2014 avec près de 2 077 millions USD selon le CNIS. La structure des exportations hors hydrocarbure vers l'UE se décompose comme suit :

Figure n°8 : Structure des exportations HH vers l'UE



Source : Elaboré par nos soins à partir des données de la revue 2017 du CNIS.

Par secteur, les exportations dans le cadre de l'accord d'association dénotent une prépondérance des produits industriels à hauteur de 96%, suivi des produits agricoles et agricoles transformés et enfin des produits de la pêche.

V-3. Algérie-UE, partenariat « asymétrique » ? :

➤ Par rapport aux négociations de l'AA par la partie algérienne, le constant est froid et unanime : l'AA a été mal négocié. Il faut toutefois reconnaître que le contexte était difficile. En effet, l'Algérie sortait d'une période tragique, l'aspect politique a été mis en avant au détriment de l'aspect économique. Car la priorité était de gagner une légitimité sur la scène internationale. C'est par rapport à ça que le ministère de commerce a procédé à une évaluation de l'accord à deux reprises. En 2010, pour décaler le calendrier de démantèlement tarifaire jusqu'à 2017, pour aller

ensuite au-delà de 2020. Et la seconde fois en 2016, pour en sortir avec une feuille de route et essayer d'équilibrer le dysfonctionnement qu'il y'a.

➤ Maintenant, on est forcé de constater que l'Algérie écoule presque uniquement que des hydrocarbures, et le taux d'utilisation des contingents agricoles pour les produits algériens avoisine les 2% contre 100% pour la partie européenne, qui assure de son côté qu'elle ne fait que respecter ses engagements.

V-4. Défis et obstacles :

➤ Du côté algérien, on salue la décision ambitieuse du ministère de commerce car on considère qu'il est inutile d'importer des produits dont on n'a pas besoin et qui gênent la croissance des produits algériens. En contrepartie, il faut être vigilant et faire des projections dans le temps, afin d'évaluer l'impact de cette restriction pour chaque produit. Cela va encourager beaucoup d'initiatives pour combler l'écart engendré par cet arrêt des licences. En outre, l'impact est attendu dans le sens de l'entrée des entreprises européennes pour s'installer en Algérie en partenariat avec les opérateurs locaux qui vont transformer leur activité d'importations en activité de co-production.

➤ La partie européenne reconnaît parfaitement que ses standards restent très élevés, c'est pour cela d'ailleurs qu'ils justifient que leurs produits soient tant prisés. Ils affirment en outre que ces standards sont appliqués pour tous leurs partenaires sans exception, et que c'est à ces derniers de hausser leurs standards s'ils souhaitent écouler leurs produits sur le marché européen.

VI- Synthèse de l'étude et recommandations :

Quinze années ont passé depuis la signature de l'accord d'association entre l'Algérie et l'UE. Le protocole censé garantir les intérêts des deux parties n'a pas généré les résultats escomptés. Tout au contraire, le temps écoulé a démontré clairement que l'intérêt recherché s'est effectué unilatéralement, presque exclusivement en faveur de la partie européenne. Tous reconnaissent et regrettent les conditions dans lesquelles l'accord a été conclu, et qui s'est révélé au fil des années être une quête de soutien plutôt politique de l'Union européenne au régime en place.

En 2017, les produits agricoles, les produits agro-alimentaires et les produits de pêche n'ont pas dépassé les 8% des exportations hors hydrocarbures vers l'UE, et les produits industriels sont quasiment absents. Ainsi, ces éléments d'évaluation nous permettent de dire qu'à ce stade, l'accord d'association n'a pas abouti aux résultats attendus pour promouvoir les exportations hors hydrocarbures d'une part, et de relancer les IDE d'autres part. Ce dernier point, représente un volet important de l'accord, et qui constitue pour l'Algérie, deux objectifs motivants pour la conclusion de tout accord de libre-échange. L'Union européenne ne l'ignore pas, mais réclame sans cesse l'assainissement du climat d'affaires afin d'attirer davantage les capitaux d'investissements étrangers.

Désormais, face à la raréfaction de revenus pétrolières, l'Algérie se trouve contrainte de développer une économie diversifiée. En outre, la levée totale des barrières tarifaires prévue en 2020 fait craindre les entreprises locales. Toutefois, les mesures prises par le gouvernement algérien pour limiter les importations, font naître beaucoup de nouveaux projets, et mettent en exergue de nouvelles perspectives pour combler l'écart engendré par l'arrêt des importations.

Tableau n°2 : Synthèse de la recherche

Questions	Hypothèses	Résultats	Statut
1. L'accord d'association entre l'Algérie et l'UE est-il bénéfique pour le commerce extérieur de l'Algérie ?	Le commerce extérieur est un axe clé de l'accord d'association et vise à promouvoir la diversification de	Malgré le fait que la diversification de l'économie algérienne est un des objectifs clé de l'AA, les mesures	✓ <u>Infirmé</u>

	l'économie algérienne.	mis ont place n'ont pas profité à la partie algérienne a l'instar de la partie européenne, et les résultats sont loin d'être concluants.	
2. Existent-ils des facteurs qui entravent la réalisation optimale de l'accord d'association concernant le commerce extérieur de l'Algérie ?	Il existe de nombreux facteurs qui entravent la réalisation optimale de l'accord d'association.	Beaucoup d'obstacles ont été évoqué tels que : <ul style="list-style-type: none"> ▪ La non-conformité des produits algériens. ▪ La bureaucratie et lenteur des procédures. ▪ Absence de stratégie orientée export. 	✓ <u>Affirmé</u>
3. Comment intensifier l'accord d'association entre l'Algérie et l'UE à long terme concernant le commerce extérieur ?	Des améliorations doivent être établies en vue d'intensifier le partenariat stratégique qui lie l'Algérie à l'UE.	Il faut entre autres : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Faire des réformes profondes. ▪ Développer le secteur de l'industrie et de l'agriculture, pour produire en quantité et en qualité. ▪ Mettre en place un système d'évaluation continue. 	✓ <u>Affirmé</u>

Source : Elaboré par nos soins.

Si l'algérien souhaite mettre fin aux « relations asymétriques » avec l'UE, et ainsi rattraper le retard accumulé et aller vers un accord d'intérêts partagés, il lui faudra à notre sens :

- ✓ Revoir le système de gouvernance, afin d'impulser une culture d'industrialisation.
- ✓ Développer et apporter une attention particulière aux secteurs de l'industrie et de l'agriculture, car ce sont des secteurs qui fonctionnent en complémentarité. De cette façon, on pourra fournir

des produits répondant aux normes et standards internationaux, tant en matière de qualité et de conformité, qu'en matière de quantité régulièrement disponible de ces produits.

- ✓ Concernant l'agriculture, assurer une main d'œuvre qualifiée et une mécanisation des procédés de l'agriculture pour pouvoir mettre en place une agriculture intensive et extensive.
- ✓ Consolider l'accord à travers la mise en place d'un système d'évaluation interne, neutre et périodique. En 2020, faire un bilan général de et constater ce qui a été réalisé pour l'Algérie, les points positifs et négatifs, et les points qui méritent reprises, correction ou abandon.
- ✓ Faire une projection en 2020 d'un accord qui vise à reconduire les priorités qui n'ont pas été réalisées et à lancer de nouvelles, qui propulseront le pays dans une prospective d'avenir et de nouvelles ambitions, en prenant en considération tous les changements et les anticipations possibles.
- ✓ Régler les problèmes de lourdeur et lenteurs des formalités administratives qui découragent les opérateurs économiques étrangers à investir en Algérie. En ceci, en mettant en place des techniques modernes relevant du domaine digital et électronique afin d'instaurer une culture de modernisme tant sur le plan matériel que sur le plan humain pour plus de rapidité et de flexibilité dans les démarches administratives.
- ✓ Développer des systèmes d'évaluation et de contrôles, avec des objectifs périodiques précis, avec des budgets, des coûts et des échéances.
- ✓ Inculquer aux opérateurs nationaux une vision stratégique tournée vers l'extérieur, et essayer de leur trouver des facilités politiques ou économiques à travers le ministère de commerce ou autre.

VII- Conclusion:

Dans un monde de plus en plus livré à la concurrence et à la course au gain des parts de marchés, il n'y a plus place pour les stratégies isolées et les pratiques isolantes. L'Algérie a pris part à ce constat d'une manière assez tardive et tente aujourd'hui, non sans difficultés, de rattraper le retard cumulé, afin d'assurer les conditions nécessaires pour une insertion plus avantageuse dans l'économie mondiale.

Le bilan des échanges entre l'Algérie et l'UE dans le cadre de l'accord d'association qui les lie, fait ressortir une flagrante asymétrie entre les deux partenaires. Le manque à gagner de l'Algérie est mis en exergue, vu que des secteurs clés comme l'industrie ou encore l'agriculture n'a pas profité des opportunités offertes par l'accord et de l'ouverture du marché européen. Le constat est sans appel : L'Algérie n'a pas su impulser une diversification de son économie et reste dépendante de ses exportations en hydrocarbures.

En somme, si l'accord est, en soi, un progrès notable pour l'Algérie, il lui faudra désormais entreprendre les réformes nécessaires pour développer son industrie et son agriculture, deux secteurs qui revêtent une grande importance, afin de pouvoir se mettre à niveau et avoir la possibilité de tirer profit des avantages que propose l'accord d'association.

VIII- Références bibliographiques :

- TIBOURTINE (A), *L'impact des accords commerciaux régionaux sur l'économie nationale, cas : accord d'association Alger-UE*, mémoire de fin de licence en sciences commerciales, INC Alger, 2009.
- Délégation de l'Union Européenne, *Supplément 50^{ème} anniversaire d'indépendance*, 2007.
- Délégation de l'Union Européenne, *Union Européenne-Algérie 30 ans de Coopération : 1979-2009*, Alger, 2009.
- Document Ministère du commerce, Algérie – Union européenne, *Dossier préparatoire aux négociations exploratoires pour un accord de partenariat*, Septembre 1994.
- Ministère du commerce, *Guide pratique sur la mise en œuvre de l'Accord d'Association entre l'Algérie et la communauté Européenne et ses Etats membres*, Alger, édition 2005.

- Ait HABOUCHE, LOUKIT, *Zone de libre-échange et investissements directs étrangers : une question d'attractivité d'ancrage territorial, une méditerranée occidentale entre régionalisation et mondialisation*, CREAD 2003.
- Communiqué de presse de la commission européenne, *l'Europe élargie- Voisinage ; un nouveau cadre propose pour les relations avec les voisins orientaux et méridionaux de l'UE*, IP/03/358, Bruxelles 2003.
- DJERBIB (K), *Contenu des accords*, Revue mutations, Chambre Algérienne de Commerce et d'Industrie (CACI), N 39, le premier trimestre 2002.
- Douanes algériennes, statistique du commerce extérieur, *Statistiques du commerce extérieur de l'Algérie (période : les dix premiers mois 2017)*.
- MARTINAZ(L), *l'Algérie, l'union du Maghreb arabe et l'intégration régionale*, EuroMeSco, N°41 Octobre 2006.
- Revue 2017 du CNIS.
- Revue N° 205/2017 Office Nationale des Statistiques.
- Site officiel de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), https://www.wto.org/french/tratop_f/region_f/region_f.htm.
- Site officiel du ministère du commerce, <https://www.commerce.gov.dz/a-presentation-de-l-accord-d-association>.

VIII- Referrals and references:

- TIBOURTINE (A), *The impact of regional trade agreements on the national economy, case: Algiers-EU association agreement*, dissertation in commercial sciences, INC Algiers, 2009.
- Delegation of the European Union, *Supplement 50th anniversary of independence*, 2007.
- Delegation of the European Union, *European Union-Algeria 30 years of Cooperation: 1979-2009*, Algiers, 2009.
- Document Ministry of Commerce, Algeria - European Union, *Case for Exploratory Negotiations for a Partnership Agreement*, September 1994.
- Ministry of Commerce, *Practical Guide on the Implementation of the Association Agreement between Algeria and the European Community and its Member States*, Algiers, 2005 Edition.
- Ait HABOUCHE, LOUKIT, *Free trade area and foreign direct investments: a question of attractiveness of territorial anchoring, a Western Mediterranean between regionalization and globalization*, CREAD 2003.
- Press release of the European Commission, *Wider Europe - Neighborhood; a new framework suggests for relations with Eastern and Southern neighbors of the EU*, IP / 03/358, Brussels 2003.
- DJERBIB (K), *Content of agreements*, Revue mutations, Algerian Chamber of Commerce and Industry (CACI), N 39, the first quarter of 2002.
- Algerian Customs, Foreign Trade Statistics, *Foreign Trade Statistics of Algeria (period: the first ten months of 2017)*.
- MARTINAZ (L), *Algeria, the Arab Maghreb Union and Regional Integration*, EuroMeSco, N ° 41 October 2006.
- CNIS 2017 Review.
- Review N ° 205/2017 National Office of Statistics.
- Official website of the World Trade Organization (WTO), https://www.wto.org/english/tratop_e/region_e/region_e.htm.

- Official website of the Ministry of Commerce, <https://www.commerce.gov.dz/a-presentation-de-l-accord-d-association>.